



rupture de contrat licenciement

Par **cornillac**, le **26/06/2012** à **23:40**

embauchée depuis peu pour un mi-temps et ayant droit à des indemnités suite un précédent licenciement, je voudrais savoir si une rupture de contrat se fait, je conserve mes précédentes indemnités, afin de pouvoir chercher un autre emploi

je souhaite préciser que j'envisagerai un abandon de poste, tant mon état psychologique est au plus bas, vu l'ambiance qui règne au sein de cette petite entreprise, causé entre autre par un manque d'activité et une dévalorisation de mon travail

help

merci

Par **P.M.**, le **27/06/2012** à **13:36**

Bonjour,

Mais l'abandon de poste ne peut pas vous donner une ouverture ou une réouverture de vos droits puisque c'est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Il faudrait savoir si vous êtes toujours en période d'essai et depuis combien de temps vous occupez ce nouvel emploi...